

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Article 1 :

Une enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune de Maxéville aura lieu à compter du **lundi 17 juin 2024 à 8h30 au mercredi 17 juillet 2024 à 17h00 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs.**

Cette enquête publique est préalable à la modification du PLU de la commune de Maxéville qui doit être approuvée par le Conseil de la Métropole du Grand Nancy.

## Article 2 :

Monsieur Philippe GILLES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nancy.

## Article 3 :

Durant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables à la Mairie de Maxéville, 14 rue du 15 septembre 1944 à Maxéville, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00), ainsi qu'à la Métropole du Grand Nancy, bâtiment Chalnot - Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

Seront également joints au dossier d'enquête publique les avis des personnes publiques associées à cette procédure ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale.

L'intégralité du dossier d'enquête publique sera téléchargeable à l'adresse suivante :

**<https://www.registredemat.fr/modification-plu-maxeville>**

Le dossier sera également consultable gratuitement depuis un poste informatique mis à disposition à la Métropole du Grand Nancy, bâtiment Chalnot - Direction de l'urbanisme et de l'écologie urbaine.

## Article 4 :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions écrites :

- Sur les registres mentionnés au précédent article,
- Via le site registre dématérialisé : **<https://www.registredemat.fr/modification-plu-maxeville>**
- Adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : **[modification-plu-maxeville@registredemat.fr](mailto:modification-plu-maxeville@registredemat.fr)**
- Ou adresser un courrier au commissaire enquêteur à la Mairie de Maxéville, 14 rue du 15 Septembre 1944, 54320 MAXEVILLE

## Article 5 :

Le commissaire enquêteur assurera en outre trois permanences à la Mairie de Maxéville, 14 rue du 15 septembre 1944, pour y recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public :

- **Le Jeudi 20 juin de 15h00 à 17h00**
- **Le Samedi 6 juillet de 9h30 à 11h30**
- **Le Mercredi 17 juillet de 15h00 à 17h00**

## Article 6 :

Toute information sur cette procédure pourra être demandée à la Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine de la Métropole du Grand Nancy, immeuble Chalnot, qui en est l'autorité responsable, à l'adresse mail suivante : [urbanisme@grandnancy.eu](mailto:urbanisme@grandnancy.eu)

## Article 7 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, conformément aux articles R123-18 et suivants du code de l'environnement, les registres seront clos par le commissaire enquêteur, qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la Métropole du Grand Nancy le dossier avec son rapport, dans lequel figureront ses conclusions motivées.

## Article 8 :

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Madame le Préfet de Meurthe-et-Moselle et à la commune de Maxéville. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Métropole du Grand Nancy – Direction de l'Urbanisme et de l'Ecologie Urbaine, ainsi que sur son site internet, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : **<https://www.registredemat.fr/modification-plu-maxeville>**, à la mairie de Maxéville et à la Préfecture.

## Article 9 :

Le présent avis, accompagné de l'arrêté du 2 mai 2024 de Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy prescrivant l'enquête publique, seront affichés à la Mairie de Maxéville ainsi qu'au siège de la Métropole du Grand Nancy et sur les lieux concernés par la modification du PLU. Ils seront également affichés sur le site internet de la Métropole du Grand Nancy à l'adresse suivante : **<https://www.grandnancy.eu/publications-legales/enquetes-publiques>** ainsi que sur le registre dématérialisé mentionné précédemment.